



## FICHE INSCRIPTION ANNÉE 2023-2024

### INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_

Nom du responsable légal : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. de l'élève : \_\_\_\_\_ Tél. du responsable légal : \_\_\_\_\_

Em@il : \_\_\_\_\_

### PERSONNE A PRÉVENIR

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

### INSCRIPTION COURS DE DANSE

#### MARDI - STUDIO TILT :

- 17h30-18h30 Pré ados 10/14ans **Hip-Hop**
- 18h30-20h00 Tous niveaux **Hip - Hop**
- 20h00-21h30 Tous niveaux 2 **Afro**

#### JEUDI - CENTRE D'ANIMATION BASTIDE BENAUGE :

- 18h30-20h00 Tous niveaux 1 **Afro**
- 20h00-21h30 Advance **All Style**

## **ADHÉSION 2023 - 2024**

Je soussigné(e) Mr ou Mme \_\_\_\_\_

Responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_

désire faire partie de l'association HWA.

Je déclare, en outre, avoir pris connaissance du règlement intérieur. De

plus, je règle ma cotisation annuelle de 25 € (anciens adhérents) ou 35 €

(nouveaux adhérents avec t-shirt offert) par chèque **à l'ordre de HWA.**

## **AUTORISATION POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDÉOS**

Je soussigné(e) Mr ou Mme \_\_\_\_\_

Responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_

- déclare autoriser HWA à prendre des photographies et des vidéos des cours, représentations et spectacles et de les utiliser afin d'actualiser le site internet.
- déclare refuser à HWA le droit que moi-même ou mon enfant soit photographié ou pris en vidéo dans le cadre de cette activité.

Date :

Signature :

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR COURS DE DANSE HWA**

HWA vous propose des cours de danse urbaine.

Les cours ont pour but d'initier et de faire performer les personnes le désirant aux danses urbaines. Le présent règlement a pour but de simplifier la vie du studio.

### **Article 1 : Inscriptions**

Les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés. Il est demandé pour chaque inscription :

- Le **paiement de l'adhésion à l'association et le règlement dans sa totalité** des cours suivant les modalités de règlement.
- Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la danse (conformément à la loi du 10 juillet 1989).
- La signature du règlement intérieur et l'autorisation de droit à l'image.
- Une photo d'identité récente.

**Tout dossier incomplet** obligera le professeur à **interdire l'accès au cours**.

### **Article 2 : Déroulement des cours**

**Une paire de basket à usage unique dans la salle de danse est obligatoire.** L'accès au cours vous sera refusé.

Les élèves sont tenus d'arriver avant le début des cours pour commencer et finir à l'heure et ce pour le respect des Professeurs et des autres élèves. Le professeur se réserve le droit de refuser les élèves en retard.

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant au cours et de venir le chercher à la fin de ce dernier. En aucun cas Kathleen Chabaudie ne sera tenue responsables des élèves, qu'ils soient mineurs ou non et ce, que ce soit avant ou après les cours.

L'assiduité et la ponctualité aux cours jusqu'à la fin de l'année, font parties intégrantes de l'année pédagogique de l'enseignement de la danse. Toute absence prévue devra être signalée au professeur en amont.

### **Article 3 : Prestations et spectacles**

Les élèves seront informés en amont des dates de représentations éventuelles auxquelles ils auront le choix de s'engager ou non. La présence des élèves à toutes les séances de répétitions liées à une représentation est obligatoire une fois l'élève engagé. Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et consignes spéciales liées ces dernières dans la salle de spectacle.

### **Article 4 : Consignes**

Les salles de cours et les vestiaires doivent être laissés dans un état de propreté et de rangement convenable.

Il est strictement interdit de fumer, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux ou de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi avant et pendant les cours.

Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant la durée de présence dans les locaux. L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves, aux professeurs et aux parents. En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, Kathleen Chabaudie ne pourra être tenue responsable.

#### **Article 5 : Droit à l'image**

HWA se réserve le droit d'utiliser avec l'autorisation des parents ou des élèves, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication (site internet...) dans le stricte cadre du studio de danse.

#### **Article 6 : Règlement**

**Tous les cours sont payables d'avance** lors de l'inscription. Le règlement peut se faire par espèces ou chèque. Les élèves disposent d'un cours d'essai gratuit.

Tous les élèves devront s'acquitter d'une adhésion de 25€ ou 35€.

► Pour les adhésions annuelles :

Le paiement de la cotisation peut se faire :

- En 1 fois lors de l'inscription au début de l'année scolaire en chèque ou espèces
- En 3 fois lors de l'inscription au début de l'année scolaire en chèque ou espèces
- En 10 fois par le biais de dix chèques tous établis à date de l'inscription à l'ordre de HWA. Les chèques seront déposés à chaque début de mois pendant toute la période d'enseignement.

**Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année sur les adhésions effectuées aux trimestres ou à l'année.** Tous les chèques seront encaissés.

Seul le paiement au mois pourra être annulé sur présentation d'un certificat de non aptitude physique à la pratique de la danse.

► Pour les adhésions forfaitaires (carte de 10 cours) :

Le paiement s'effectuera en une seule fois en chèque à l'ordre de HWA ou en espèces.

Aucun remboursement ne sera effectué.

#### **Article 7 : Manquement au présent règlement**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

## FICHE INSCRIPTION H.W.A 2023 – 2024

### PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER :

Veillez retourner le dossier avec les pièces suivantes, obligatoires pour l'inscription, s'il vous plaît :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Autorisation d'usage de vidéo et de photos renseignée
- Bulletin d'adhésion signé
- Règlement intérieur lu et signé par l'élève et le responsable légal
- Photo d'identité récente
- Certificat médical
- Règlement intégral des cours par chèques ou espèces selon la formule choisie
- Adhésion à l'ordre de HWA de 25€ ou 35€.



*Le professeur se réserve le droit de refuser l'élève en cours si le dossier n'est pas complet. Tous les chèques sont à faire à l'ordre HWA.*